

Article 1 : L'association « La Charcuterie Gourmande » (liste des participants en annexe) organise un jeu réservé à la clientèle des boutiques de la Charcuterie Gourmande dans le cadre d'une opération anniversaire du 21 juin au 02 juillet 2022.

Article 2 : Modalités du jeu

Pour jouer, rendez-vous dans l'une des 13 boutiques participant à l'animation, et ce pendant toute la durée de l'opération soit du 21 juin au 02 juillet inclus. En boutique, il vous sera remis un bulletin de participation.

1^{ère} étape : grattez le recto du bulletin et tentez de gagner un lot

2^{ème} étape : Remplissez ce bulletin au verso et déposez-le dans l'une des 13 urnes prévues à cet effet et réparties chez les charcutiers traiteurs participants, jusqu'au 02 juillet 2022 inclus. Participation postale exclue.

Article 3 : Obligations légales

Ce jeu est ouvert à toutes personnes âgées de 18 ans et plus à la date de l'opération. Chaque commerçant se réserve le droit de refuser la remise d'un bulletin à toute personne mineure qui en ferait la demande. En cas de doute sur l'âge légal du demandeur, le commerçant pourra éventuellement exiger une pièce justificative (carte d'identité, permis de conduire...).

Article 4 : Dotations par boutique

30 limonadiers
2 kits barbecue
15 gourdes
19 sacs isothermes
5 bons d'achat de 15€
1 corbeille de fruits Le Saint

Dotation entre toutes les boutiques

1 escapade pour 2 personnes à Porto au départ de Brest (Agence Sun 7 Voyage – Brest)

Article 5 : Attribution des lots

Les lots seront attribués lors du grattage et du tirage au sort à l'issue de l'animation. Le tirage au sort sera fait parmi les bulletins participants (un bulletin gagnant par famille, même nom, même adresse). Le gagnant sera averti dans les 15 jours suivant le tirage.

Article 6 : Tout bulletin surchargé, raturé ou illisible sera considéré comme nul. Pour chaque bulletin nul, un autre bulletin sera tiré au sort à la place.

Article 7 : Les gagnants ne pourront en aucun cas réclamer la contre-valeur financière de leur lot.

Article 8 : Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée en dernier ressort par un jury composé de représentants des commerçants de l'association. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu, ainsi que la dotation.

Article 9 : Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son ensemble.

Article 10 : Le présent règlement est consultable chez tous les commerçants qui participent à l'opération et peut également être obtenu sur simple demande écrite à Association La Charcuterie Gourmande – 11 rue de Cornouaille – 29950 Bénodet

Fait à Bénodet, le 15 juin 2022



Liste des commerçants participants à l'opération : 13 participants

RAVALEC TRAITEUR – ZC de Kérouant – Pont-l'Abbé
RAVALEC TRAITEUR – 11 rue de Cornouaille – Bénodet
RAVALEC TRAITEUR – 69 rue de Bénodet – Quimper
MAISON DERRIEN – 7 place des frères Boulch – Plouigneau
CHARCUTERIE LE GRAND- 1 place de l'Eglise – Plonévez-Porzay
MAISON GUIZIOU – 3 rue des frères Floch – Plonevez-du-Faou
LES SAVEURS PAYSANNES – 34 rue de Quimperlé – Querrien
LES SAVEURS PAYSANNES – 1 rue Jules Guesde – Lanester
AU SAINT ANTOINE – 2 bis rue Jean Mermoz – Ploudaniel
AU SAINT ANTOINE- Halles Saint Louis – Brest
BOUCHERIE MILLOUR – 97 avenue de la France Libre - Quimper
LE MARCHE GOURMAND – Halles de Concarneau - Concarneau